



030303030303
**DEPARTEMENT
DE L'INDRE**

**SYTOM de la
Région de
Châteauroux**
030303030303

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL**

Séance du 12 décembre 2024

Convocation transmise
le : 2 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre - le jeudi 12 décembre 2024

Le Comité Syndical du SYTOM de Châteauroux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Châteauroux, sous la présidence de Monsieur Eric CHALMAIN son Président.

Nombre de Membres :

En exercice : 31
Présents : 19
Votants : 23

Étaient présents :

Éric CHALMAIN, Virginie ALAUME, Didier BARACHET, Catherine DUPONT, Didier DUVERGNE, Delphine GENESTE, Michel GEORJON, Jean-Pierre NANDILLON, Jean-Pierre PASCAUD, Lionnel PERROT, Catherine RUET, Dominique TOURRES, Francis DAILLY, BOUQUET Christian, DAHURON Christian, MOREAU Jean-Michel, SCHMITT Jean-Marc, BOIRON Patrice, VANDAELE Christophe.

Résultats du vote

Voix « pour » : 23
Voix « contre » : 0
« Abstentions » : 0

Étaient absents et excusés ayant donné pouvoir :

Gil AVEROUS à Michel GEORJON
Tony IMBERT à Didier BARACHET
Gilles NEMPONT à Lionnel PERROT
Eric BERGOUGNAN à Christian DAHURON

Certifié exécutoire
Publiée ou notifiée le :
18 décembre 2024

Étaient absents et excusés

Gilles NEMPONT
Gil AVEROUS
Chantal MONJOINT
Patrice PERRAT
Tony IMBERT
Eric BERGOUGNAN

Dossier n° 2024-012-006

Objet : Décision Modificative 2024-1 pour transfert de dépenses

Il est nécessaire de procéder à des transferts de crédits pour abonder des articles concernant les dépenses liées aux ICNE non imputés de l'année 2024.
Ainsi, il est proposé les mouvements suivants du chapitre 011 vers le 66 111 section fonctionnement :

Ainsi, il est proposé les mouvements suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

IMPUTATION					Objet	Dépenses	Recettes
Chapitre	Fonction	Compte	Service	Nature			
011		611		DM1	Contrat de prestation de services	- 778.52 €	
66		66111			Intérêts emprunts	778.52 €	
					Sous-total Opérations réelles	- €	- €

Par ailleurs, dans un souci d'arrondi quelques centimes sont à réajuster sur la section investissement :

IMPUTATION					Objet	Dépenses	Recettes
Chapitre	Fonction	Compte	Service	Nature			
		204111		DM 2	Colonne enter	- 0,71 €	
		1641		DM 2	capital empru	0,71 €	
					Sous-total Op	- €	- €

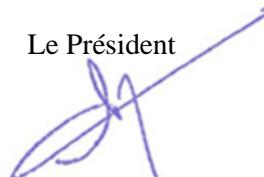
Après délibération, le comité syndical approuve à l'unanimité les imputations budgétaires nécessaires valant "décision budgétaire modificative n°1 et n°2 »

La Secrétaire de séance



Virginie ALAUME

Le Président



Eric CHALMAIN

Pour extrait conforme

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.